

Réf : DCM/2022-61/7.1/29-06

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	28

Date de la convocation : 23/06/2022

Notifiée aux élus le : 23/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le VINGT NEUF JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET :

**OFFICE DE TOURISME – FINANCES
BUDGET ANNEXE 2022
DÉCISION MODIFICATION N°1**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. NEPOTY PROC. À M. PALLARES
Y. GRAS PROC. À C. GROUL
JC. BASCHIOU PROC. À C. GROUL
C. BONATO PROC. À J. RAMS

G. TRULLET PROC. À P. MAUMÉJEAN
P. VAN DER LINDE PROC. À V. BONVICINI
N. LALLOUETTE PROC. À A. DAMOUR
M. CHAREYRE PROC. À J. ROSIER
M. POUGENC PROC. À J. RAMS

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Michel LEBLANC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian GROUL

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	25 000 €		RECETTES de FONCTIONNEMENT	25 000 €
011	Charges à caractère général	20 500€	73	Impôts et Taxes	25 000 €
6135	Locations mobilières	500 €	7362	Taxes de séjour	25 000 €
6288	Autres services extérieurs	20 000 €			
022	Dépenses imprévues	4 500 €			
	DEPENSES d'INVESTISSEMENT	0€		RECETTES d'INVESTISSEMENT	0€

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité.

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus ;

- Autorise le Maire ainsi que l'Adjoint délégué à signer tout document et acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 12/07/2022

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Gilles TRAUJLET Maire adjoint faisant fonction



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-61	OFFICE DE TOURISME – FINANCES BUDGET ANNEXE 2022 DÉCISION MODIFICATION N°1	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication